

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT  
MODIFICATION N°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 22 février 2016 Monsieur le Maire de SAINT PHILIBERT a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la deuxième modification du PLU, dont l'objet vise à ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AUia de Port Deun pour permettre l'accueil de nouveaux emplois liés au pôle nautique, activité à l'année à conforter identifiée par le PADD.

A cet effet, *Monsieur Jean-Yves LE FLOCH, professeur des écoles en retraite*, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et *Monsieur Christian JOURDREN, ingénieur en chef*, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de RENNES.

L'enquête publique se déroulera à partir du 18 mars 2016 jusqu'au 18 avril 2016 inclus, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs, à la mairie de SAINT PHILIBERT où le public pourra consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public exceptés les dimanches et jours fériés (à savoir, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le mardi, jeudi et samedi matin de 9h à 12h).

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant par courrier en mairie de SAINT PHILIBERT (place des 3 otages – 56 470 SAINT PHILIBERT) à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au dit registre.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT PHILIBERT. Il est en outre consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : ([www.saintphilibert.fr](http://www.saintphilibert.fr)).

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- vendredi 18 mars 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 29 mars 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- samedi 9 avril 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 13 avril 2016 de 14 heures à 17 heures ;
- lundi 18 avril 2016 de 14 heures à 17 heures ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au maire de SAINT PHILIBERT dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique, et tenus à la disposition du public en mairie pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera alors également consultable sur le site internet de la mairie ([www.saintphilibert.fr](http://www.saintphilibert.fr)).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie – place de 3 otages – 56 470 SAINT PHILIBERT.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur l'approbation de la modification. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, des avis des personnes publiques, décider s'il y a lieu d'apporter des adaptations au projet de la modification n°2 du PLU de SAINT PHILIBERT.

Faire à Saint-Philibert  
Le 23 février 2016



Le Maire,  
François LE COTILLEC